YERRES

Publication le 26/09/2024

Police municipale
N° tél. : 01 69 49 77 66
N/Réf. : JPR/EDE

Arrêté n° 2024/386
(Série A)

OBJET : Arrêté municipal provisoire règlementant la circulation et le stationnement des véhicules, rue de Bellevue, à l'occasion d'un emménagement.

Le Maire de la Commune de Yerres,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2/1, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4 et L.2213-5,
Vu le Code de la route, et particulièrement les articles R.411-26, R.411-28, R.417-10 II (10e) et les articles R.325-12 à R.325-46,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,
Vu l'arrêté interministériel du 7 juin 1977, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
Vu l'arrêté du 16 mai 2001 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

CONSIDERANT la demande de stationnement formulée par Monsieur Alexis PASQUIER pour les 4 et 5 octobre 2024, rue de Bellevue,

ARRÊTE

Article 1 : En raison de son emménagement, Monsieur Alexis PASQUIER est autorisé à occuper le domaine public, pour un véhicule léger de 1T5, les 4 et 5 octobre 2024, au plus près du 142 rue de Bellevue, de 07h00 à 18h00, à Yerres.

Article 2 : Le pétitionnaire devra veiller à laisser libre la circulation des véhicules et des piétons et garantir leur sécurité par la mise en place d'une signalisation appropriée.

Article 3 : Le pétitionnaire devra veiller à ne pas masquer la signalisation routière.

Article 4 : La mise en fourrière des véhicules en infraction pourra être sollicitée et prononcée par Mesdames et Messieurs les Officiers de Police Judiciaire auprès du Commissariat de Montgeron et le Chef de service de la Police Municipale.

Article 5 : Monsieur le Commissaire de Police de Montgeron, Madame le Commandant de Police de Montgeron, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brunoy, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de Yerres, Madame la Directrice des Services Techniques de Yerres et Monsieur Alexis PASQUIER sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

Fait à Yerres,
Pour Le Maire
le Conseiller Municipal délégué à la Sécurité et au Stationnement



Signé électroniquement par
Jean-Paul REGEASSE

Le 25 septembre 2024

Jean-Paul REGEASSE